



BULLETIN COMMUNAL DE MATZENHEIM

N° 07
03/04/2025

*A l'occasion du week-end de Pâques,
le secrétariat de la mairie sera fermé le
samedi 19 avril 2025.*

DON DU SANG

L'amicale des Donneurs de Sang Matzenheim/
Osthouse organise un don du sang le

MERCREDI 16 AVRIL 2025 DE 17H à 20H

A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LES TILLEULS.

A l'issue du don, un repas sera servi :

Tartes flambées/pizzas - dessert

RAPPEL : ELSASS PUTZ / OSTERPUTZ

Réservez-vous dès à présent le **samedi 12 avril 2025** pour participer à l'opération de nettoyage de notre ban communal ! Seul, en famille, entre amis, vous êtes conviés à embellir notre cadre de vie en le débarrassant des déchets « malencontreusement » abandonnés.

Rendez-vous devant la mairie à 9h.

Gants et sacs seront fournis. Merci de votre aide !

RATTRAPAGE DE COLLECTE

La collecte du bac jaune

initialement prévue

vendredi 18 avril (Vendredi Saint)

sera reportée au

samedi 19 avril 2025.

MARCHÉ AUX PUCES

Les habitants sur le parcours du marché aux puces qui ont un stand auront leur numéro d'emplacement dans leur boîte aux lettres durant la journée du 6 avril.

Comme chaque année, le marché aux puces est organisé dans les rues de Heussern.

Les sapeurs-pompiers et les membres du Football Club remercient d'avance tous les habitants pour leur compréhension face aux difficultés de circulation et de stationnement le jour du marché. Tout sera mis en œuvre pour limiter les nuisances. En cas de problème, vous pourrez vous adresser aux bénévoles qui circuleront toute la journée dans les différentes rues.

JEUX DE SOCIÉTÉ

Les prochaines dates de rencontre pour un après-midi de jeux de société sont les :

MARDIS 8 ET 22 AVRIL dans la salle Bonn 2 rue du Stade à partir de 14H

Si vous souhaitez passer un après-midi sympathique et convivial, n'hésitez pas à nous rejoindre.

L'activité est ouverte à tous et toutes les propositions de jeux de société sont les bienvenues (jeux de carte, de plateau, etc..). Contact : Marlène FRENOT au 06.95.44.67.67

FCM : LES MATCHS À VENIR

Equipe locale	Compétition	Date	Heure	Equipes
Vétérans	Vétérans	04/04/2025	20H	Nordhouse/Eschau - Matzenheim FC
U16	U16 Régional 2	05/04/2025	16H	Agiir Florival - Matzenheim U16
Séniors 1	District 3	05/04/2025	18H	Matzenheim FC 1 - Strg F.C 06 3
Vétérans	Vétérans	11/04/2025	20H	Matzenheim FC - Herbsheim FC
Séniors 2	District 6	13/04/2025	10H	Matzenheim FC 2 - Epfig/Selestat 4
Séniors 3	District 7	13/04/2025	10H	Matzenheim FC 3 - Rhinau FC 3
Séniors 1	District 3	13/04/2025	16H	Strg Neudorf AS 2 - Matzenheim FC 1





MARCHÉ AUX PUCES de Matzenheim

Dimanche 6 Avril 2025

Le FC Matzenheim vous accueille tout au long de la journée sur les deux stands situés devant l'école maternelle et Place des Marronniers.



Buvette & Restauration
Frites et Grillades
Bretzels cuites sur place
Crêpes sucrées
Viennoiseries

Paiement CB possible chez les deux associations

Les Sapeurs Pompiers
vous accueillent à la caserne

Restauration

- Cafés
- Gâteaux
- Bretzels
- Sandwichs

Buvette

- Grillades
- Frites
- Baguettes
- Knacks

Tartes Flambées

à emporter tout au long de la journée

BRUITS DE VOISINAGE



Les beaux jours sont de retour ; il est rappelé l'arrêté municipal du 7 mai 2013 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage qui fixe les règles suivantes : « **les activités de loisirs (bricolage, jardinage) exercées par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ... ne devront pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et pourront être pratiquées les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h** ».

Les activités professionnelles, culturelles, sportives ou de loisirs organisées de manière ponctuelles ou habituelles susceptibles de causer une gêne peuvent être subordonnées à autorisation municipale préalable.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX



Il est rappelé que l'entretien des trottoirs et caniveaux est à la charge des riverains ; cela permet d'éviter les difficultés d'écoulement des eaux pluviales lors des orages. De même, aucun déchet ne doit être jeté directement dans les collecteurs des eaux pluviales sous peine de les boucher. Il est notamment interdit de procéder au nettoyage des matériels de jardinage dans les caniveaux ou d'y déverser les déchets de balayage.

De même, il est formellement interdit de jeter les déchets de tonte dans les cours d'eau. Le mulching, le compostage ou le dépôt en déchetterie sont les seules solutions d'élimination des déchets verts.